



*Paroisse catholique romaine  
Moutier*

## Avenant à l'ordonnance sur les tarifs de location de la Maison des Œuvres

Si toutefois la réservation devait être annulée en raison de la Covid-19, nous vous prions de bien vouloir nous en avertir, le montant engagé vous serait restitué.

Nous vous rendons attentifs que le respect des normes sanitaires en vigueur au moment de la location ainsi que la mise en place d'un plan en lien aux normes sanitaires COVID-19 sont de votre responsabilité.

En tant que locataire d'un espace cuisine, vous êtes soumis à la législation sur les denrées alimentaires et tenu de nous indiquer les coordonnées du « chef de cuisine ». Nous vous invitons à prendre connaissance des directives contenues dans le classeur « autocontrôle en matière de denrées alimentaires » qui se trouve dans la cuisine principale.

En raison du revêtement des sols, le port de talons aiguilles n'est pas autorisé dans la/les salle(s) louée(s). En cas de non-respect, les dégâts constatés seront mis à la charge du locataire.

### Stationnement :

- Les locataires sont invités à stationner leurs véhicules sur la place Ste Catherine (horodateur).
- Aucun véhicule ne sera stationné dans la cour de la maison des Œuvres.
- Seules 3 places visiteurs et une réservée aux personnes à mobilité réduite sont disponibles à l'angle Sud-Est de la MdO.
- L'accès aux garages de l'immeuble Midi 8 doit en tout temps être garanti.
- Le stationnement devant les garages est strictement interdit.

Moutier, le 14 septembre 2021

Au nom du Conseil de paroisse

Le Président :

La Secrétaire :

  
M. Fleury

  
A. Brogna